

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>4 décembre 2017</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>10</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Evolution de la carte des formations professionnelles initiales</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>René Le Pape</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous le savons, la carte des formations professionnelles initiales 2018 s'inscrit dans une consolidation des prérogatives régionales en matière de formation professionnelle. Elles se sont traduites dans les récents CPRDFOP et Document d'Orientations Professionnelles 2018 – 2020.

Dans ce cadre, cette nouvelle carte des formations doit confirmer l'objectif de 20 000 apprentis inscrits dans le Contrat de plan. Avec près de 70% des mesures prévues pour la rentrée 2018, nous nous félicitons de voir ces premiers arbitrages pris en cohérence avec cette ambition. C'est évidemment un effort à poursuivre dans les années à venir pour permettre le développement de l'apprentissage comme souhaité par le gouvernement.

Second point de satisfaction : l'affichage d'une priorité de réponse aux enjeux de la transition numérique. C'est une nécessité que nous avons mainte fois rappelée ici.

Les grandes orientations arrêtées dans la carte des formations professionnelles initiales nous paraissent donc aller dans le bon sens. C'est maintenant sur le pilotage de ce dispositif que nous pouvons progresser.

Tout d'abord, nous attendons une plus grande lisibilité des critères de sélection aussi bien pour justifier les refus d'ouverture en 2017 que pour préparer les demandes qui seront formulées pour l'an prochain.

Cette légitime demande doit s'accompagner de véritables outils d'évaluation communs. En effet, bien que le nombre de mesures en faveur de l'apprentissage ait été significatif, nous notons que certaines formations ne s'ouvrent que dans le cadre d'expérimentations. Dès lors, ce que rappelions ici même il y a quelques mois est plus que jamais d'actualité ; nous devons maintenir une analyse précise et responsable des caractéristiques de chaque formation au service de l'emploi en s'appuyant sur ces critères reconnus et partagés : attractivité des formations, taux de remplissage, taux d'insertion et potentiel de recrutement. Ce travail d'évaluation doit intégrer la dimension « transition numérique » dont cette carte de formation professionnelle fait justement une priorité.

Enfin nous regrettons que certaines opportunités aient été manquées à l'occasion de la conception de cette carte.

Ainsi du refus d'ouverture de formation de niveau III (BTS) de type « Management des Unités Commerciales » dans des filières où les besoins sont reconnus au motif d'une offre de formations déjà suffisamment fournie en région. C'est ne voir qu'une partie du problème, la plupart des offres actuelles sont hébergées pas des lycées et donc en temps plein. L'intérêt ne serait-il pas, sur ces métiers très opérationnels, d'encourager l'apprentissage pour mieux coller aux attentes des entreprises ?

De même, le refus d'ouverture de BTS Hôtellerie – Restauration, formation envisagée avec l'ambition de proposer aux jeunes, aux parents et aux entreprises un diplôme de niveau supérieur en apprentissage pour rendre plus attractif la filière et ainsi s'inscrire en CAP de se projeter jusqu'au BAC + 2. Nous nous privons ainsi collectivement de moyens pour rendre attractif une filière de formation en prise avec l'économie de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.